

Les chiffres relatifs aux riches sont encore plus surprenants. Les chiffres les plus récents que nous ayons à ce sujet sont ceux qui portent sur 1970. La moitié la plus favorisée de la population, qu'il s'agisse des familles ou des particuliers, possède 93 p. 100 de la fortune nationale; le dixième le plus favorisé des familles ou des particuliers en possède 41.8 p. 100; et le centième le plus favorisé, parmi lequel on retrouve beaucoup d'amis du ministre des Finances, détient 12 p. 100 de la fortune nationale. Est-ce là, monsieur l'Orateur, ce qu'on appelle la société juste? Est-ce là un pas vers l'égalité? Comme le dit le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent), elle est juste pour le riche. L'inégalité se poursuit dans le budget qu'on vient de nous présenter.

● (1620)

Si l'on compare les parts respectives des particuliers et des sociétés aux recettes fiscales, on constate que depuis 10 ou 20 ans, celle des particuliers augmente, alors que celle des sociétés diminue. En 1950, les particuliers fournissaient 27 p. 100 des recettes fiscales fédérales et les sociétés 28 p. 100; en 1968-1969, la part des particuliers est montée à 34 p. 100 et celle des sociétés est tombée à 20 p. 100; et après 5 ans de société juste, les particuliers ont cotisé pour 41 p. 100 en 1973-1974, alors que les sociétés ne fournissaient plus que 18 p. 100.

Cette tendance va se poursuivre avec le budget de lundi, qui accorde encore plus d'amortissements et d'encouragements aux sociétés. L'amortissement sur deux ans a été maintenu pour une durée indéfinie, alors qu'il ne devait plus être permis après la fin de décembre 1974. Le ministre devait exposer à la Chambre les effets de cet amortissement accéléré, mais nous n'en avons entendu souffler mot. Pourquoi ne nous a-t-il pas consultés sur ce point? Le ministre déclarait, d'autre part, que l'amortissement accéléré coûterait 150 millions de dollars, mais je pense que l'addition sera beaucoup plus forte.

Le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gillespie) a parlé d'une expansion se chiffrant à des milliards de dollars dans les secteurs industriels. Si tel était le cas, comment l'amortissement accéléré ne pourrait-il coûter que 150 millions de dollars? Le ministre des Finances devrait s'expliquer à ce sujet. Depuis un an ou deux, les bénéfices industriels sont très élevés et il n'y a pas de raison pour que les entreprises cherchent à faire prolonger l'application de cette mesure.

Puis il y a eu ce trompe-l'œil, c'est-à-dire la surtaxe de 10 p. 100 sur le revenu des compagnies. Mais un examen des documents budgétaires montre que la plupart des compagnies en sont exemptées. On en a la preuve à la page 20 des documents budgétaires. La surtaxe ne s'applique pas aux bénéfices des industries de fabrication ou de transformation, aux bénéfices des sociétés pétrolières ou minières, aux compagnies privées d'appartenance canadienne qui ont droit aux déductions accordées aux petites entreprises, aux investissements, aux placements hypothécaires, aux fonds mutuels, aux compagnies d'investissements d'appartenance étrangère ou au revenu des investissements des compagnies privées. Dans quel cas s'applique-t-elle donc, monsieur l'Orateur? Est-ce tout simplement un truc pour faire croire aux gens que le ministre s'inquiète des bénéfices excessifs dans notre pays?

Le ministre a apporté une modification au budget du mois de mai en assurant un dégrèvement de cinq autres points fiscaux aux compagnies pétrolières; ce dégrèvement commence en 1975 et se terminera en 1976. En outre, le

Le budget—M. Nystrom

ministre offre une déduction de 100 p. 100 pour les frais de prospection. Cette déduction était censée être réduite à 30 p. 100 dans le budget du mois de mai. Je me demande la raison d'une telle chose, alors que les bénéficiaires des compagnies pétrolières, du moins d'Imperial Oil et de Gulf, sont si élevés.

Enfin, le ministre est allé de l'avant en ce qui concerne la non-déductibilité des taxes et redevances provinciales. Et cela, sans consultation. Un accord, conclu avec les provinces pétrolières au début de cette année, est maintenant rompu et des difficultés sont à prévoir. Il me semble pour le moins étrange que le ministre ne permette pas la déduction d'impôts payés à un gouvernement provincial par des compagnies pétrolières. Les gouvernements provinciaux, au nom de leurs commettants, possèdent et gèrent les ressources. D'autre part, le ministre autorise des déductions pour épuiement, un amortissement accéléré, un amortissement des dépenses de prospection et de mise en valeur, des déductions pour les frais de représentation et pour à peu près tout. Lorsqu'il s'agit d'une taxe ou d'une redevance provinciale, cependant, il ne permet pas à la société de déduire les paiements à titre de dépense légitime.

Une société peut déclarer une redevance au CP ou à tout pays du monde à titre de dépense légitime, mais lorsqu'il s'agit des habitants de la Saskatchewan ou de l'Alberta, le ministre a peur qu'ils reçoivent trop d'argent. Selon moi, le ministre a violé un accord et il n'est pas surprenant que les premiers ministres de ces provinces soient déçus du budget.

Le ministre a aussi manqué à sa promesse à la Saskatchewan en ce qui concerne la péréquation. Il avait dit aux provinces que si les revenus pétroliers supplémentaires étaient placés dans des fonds d'immobilisation, ils ne seraient pas soumis à la péréquation, mais il propose tout à coup dans le budget de soumettre un tiers de ces fonds à la péréquation. Cela coûtera 36 à 40 millions de dollars à la Saskatchewan cette année, monsieur l'Orateur, selon les renseignements fournis par les ministères fédéral et provincial des Finances. Cela ne devrait pas se produire dans un pays à régime fédéral où l'opinion de la majorité est censée l'emporter. A mon avis, le ministre est l'un des nouveaux Parrains de la Confédération. Il a violé un accord intervenu après beaucoup de heurts.

Au Canada, on accorde toutes sortes de concessions. Il y a quelques années, la Commission Carter avait signalé que les sociétés de gaz et de pétrole payaient des impôts sur seulement 7 p. 100 de leurs bénéfices d'écritures et que les sociétés minières en payaient à peu près autant. Le gouvernement nous demande maintenant d'accorder encore plus de concessions aux sociétés de gaz et de pétrole.

Il est temps de dire que nos ressources non renouvelables et en voie d'épuisement doivent appartenir aux Canadiens et doivent être utilisées par les Canadiens à titre de services publics. Dans la plupart des provinces, l'énergie hydroélectrique est nationalisée, et le gouvernement devrait encourager la Saskatchewan et les autres provinces à étatiser et à contrôler leurs ressources non renouvelables. Au lieu de le faire, le ministre a menacé, lors d'une conférence de presse, d'imposer les sociétés provinciales de la Couronne si les ressources étaient nationalisées. C'est la manière forte qu'on utilisera en 1984, monsieur l'Orateur, et l'on ne devrait même pas y songer. Il serait plus avantageux pour les Canadiens qu'on se hâte de nationaliser et de contrôler les ressources non renouvelables, et le ministre ne devrait pas y faire obstacle.